

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 NOVEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL

Séance du 17 novembre 2022

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures et dix minutes, le Conseil municipal de la commune de Stains, légalement convoqué par le Maire le dix novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle des Mariages, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents : M. Azzédine TAÏBI, M. Kassem IDIR, Mme Zaïha NEDJAR, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Abdelhak ALI KHODJA, Mme Nabila AKKOUCHE, M. Mathieu DEFREL, Mme Maïmouna HAÏDARA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Fodé SIDIBE, Mme Aziza TAARKOUBTE, M. Stéphane LAGRIVE, M. Jean-Noël François MICHE, Mme Jeannine LE BRAS, Mme Claude AGNOLY, Mme Nathalie LANDEZ, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Yvel LUXIER, Mme Céline MIRAMBEAU, M. Mehdi MESSAÏ, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Julien MUGERIN, Mme Chadiea MAHDJOUR, M. Sébastien CLÉMENT, M. Rabbani KHAN

Absents ayant donné pouvoir : Mme Najia AMZAL qui a donné pouvoir à Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Irouia SAÏD OUMA qui a donné pouvoir à M. Azzédine TAÏBI, M. Azyz BOUYAHIA qui a donné pouvoir à M. Mehdi MESSAÏ, M. Alfred ROCHEFORT qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LANDEZ, M. David CHEMMI qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Julien MUGERIN qui a donné pouvoir à M. Sébastien CLÉMENT (jusqu'à l'affaire 1.5), Mme Sarah KEZZAS qui a donné pouvoir à M. Abdelfattah MESSOUSSI

Sont arrivés en cours de séance : Mme Aziza TAARKOUBTE (affaire 1.6), M. Julien MUGERIN (affaire 1.6)

Étaient absents : Mme Nasteho ADEN, Mme Fazyza OULMI, Mme Sylvie JEANNOT, M. Hasan KARADAG, M. Christopher DIBATHIA, M. Hamza RABEHI

Secrétaire de séance : M. Abdelkarim ZEGGAR

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessibles par le site Internet www.telerecours.fr.

Ville de Stains

Avant de procéder à l'appel, **Monsieur le Maire** salue une classe de terminale du lycée Maurice Utrillo présente au Conseil municipal, certains lycéens et lycéennes venant de Stains, de Pierrefitte ou de Saint-Denis. Il remercie les enseignants de cette initiative ainsi que Mme BOUTHIRA et confie que le fait de les recevoir en salle du Conseil municipal sera toujours un grand plaisir afin de leur permettre d'assister aux séances de l'assemblée, ce qui est très formateur pour les jeunes et représente l'apprentissage de la citoyenneté, nombre d'entre eux en effet seront majeurs dans quelques mois ou quelques années. Ils et elles deviendront des citoyens et des citoyennes en plein épanouissement. **Monsieur le Maire** ajoute que des collégiens pourraient également assister aux séances du Conseil municipal s'ils le souhaitent.

L'ordre du jour de ce Conseil n'étant pas très important, **Monsieur le Maire** explique que la séance sera courte. Il précise enfin aux lycéens et aux lycées du lycée Maurice Utrillo que le Conseil municipal se réunit une fois par mois.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Affaire 0 - Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire. Il rappelle qu'il s'agit d'une communication et qu'il n'y a pas de vote. Les élus du Conseil municipal peuvent cependant requérir des explications ou exprimer des remarques.

Aucune remarque n'est exprimée.

Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire propose de désigner, selon l'ordre du tableau, Monsieur Abdelkarim ZEGGAR.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour**

ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE Monsieur Abdelkarim ZEGGAR, Conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 mars 2022

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire fait remarquer que les approbations de procès-verbaux sont presque à jour, conformément à la demande des élus du Conseil municipal, ce qui est normal. Il énonce l'approbation des procès-verbaux des séances du 24 mars 2022, du 19 mai 2022, du 8 juillet 2022 et du 13 juillet 2022. Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022 est tout d'abord soumis à approbation.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** et **4 abstentions** (Mme Marie-Claude GOUREAU, M. David CHEMMI [par mandat], M. Julien MUGERIN [par mandat], M. Sébastien CLÉMENT)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 mars 2022.

Affaire n° 1.3 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 mai 2022

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 mai 2022 au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** et **4 abstentions** (Mme Marie-Claude GOUREAU, M. David CHEMMI [par mandat], M. Julien MUGERIN [par mandat], M. Sébastien CLÉMENT)

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 mai 2022.

Affaire n° 1.4 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 juillet 2022

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 juillet 2022 au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** et **4 abstentions** (Mme Marie-Claude GOUREAU, M. David CHEMMI [par mandat], M. Julien MUGERIN [par mandat], M. Sébastien CLÉMENT)

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 juillet 2022.

Affaire n° 1.5 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 juillet 2022

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 juillet 2022 au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** et **4 abstentions** (Mme Marie-Claude GOUREAU, M. David CHEMMI (par mandat), M. Julien MUGERIN (par mandat), M. Sébastien CLÉMENT)

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 juillet 2022.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux participants et aux participantes au Conseil municipal en rappelant que celui-ci a le plaisir de recevoir une classe de terminale, initiative qu'il considère comme bonne. Il profite de l'ouverture du Conseil pour avoir une pensée émue et solidaire pour un jeune Stanois qui était lycéen au lycée Maurice Utrillo : le jeune Ayoub qui les a quittés à la suite d'un accident très violent le week-end précédent. Monsieur le Maire tient à faire part de l'immense peine que la perte de ce jeune homme a occasionnée, il avait

Ville de Stains

19 ans. Ses parents habitent à Stains depuis longtemps. Avec plusieurs élus, il a eu l'occasion de se rendre auprès de la famille dès l'annonce du drame, dimanche matin aux alentours de 10 heures. Voir un des jeunes de Stains partir est une perte importante, un drame pour la ville. **Monsieur le Maire** sait la lourde souffrance pour ses camarades ; nombre de lycées présents en séance du Conseil municipal ont dû connaître Ayoub. La ville a rapidement demandé à ses services d'organiser un accompagnement psychologique pour celles et ceux qui le souhaitaient, une nécessité dans de tels moments.

Monsieur le Maire salue les prises d'initiatives qui ont été organisées au sein du lycée pour accompagner les jeunes avec des moments de parole et de mobilisation collective. Si la douleur n'est jamais réduite, il est important d'en parler et de mettre des mots sur ces moments difficiles. Il salue également l'élan de solidarité de très nombreuses habitantes et de nombreux habitants qui se sont rendus auprès de la famille depuis dimanche, ce qui du reste est bien l'ADN de la ville, et n'est pas une surprise pour **Monsieur le Maire** ni pour l'ensemble des membres du Conseil municipal. Il s'y est rendu pour sa part à deux reprises et s'y rendra à nouveau très prochainement. Il a pu constater que de très nombreuses personnes étaient présentes. Loin des stigmates dont elle peut faire l'objet, la ville de Stains montre là un élan de solidarité et de générosité, ce que **Monsieur le Maire** tient à rappeler.

En la mémoire d'Ayoub, et pour avoir une pensée pour toute sa famille, sa mère, son père, ses frères et sœurs et tous ceux et toutes celles qui l'ont connu, **Monsieur le Maire** propose d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée en la mémoire d'Ayoub.

Monsieur le Maire remercie chacune et chacun de ce geste, pour Ayoub, pour sa famille. La municipalité et les élus restent à la disposition de la famille et des habitants de Stains si une mobilisation était organisée.

Par ailleurs, **Monsieur le Maire** signale que cette période est propice à de nombreuses initiatives riches et porteuses de souvenirs qui se sont déroulées ces dernières semaines. Les agents de la municipalité ont été mobilisés à cet effet, le service public de proximité est pour l'équipe municipale, et plus que jamais, un outil essentiel et précieux et de protection pour les habitants malgré une situation de crise sociale et économique qui s'aggrave malheureusement, en sus de la crise du covid qui a frappé le monde entier.

Parmi les diverses initiatives, dans le cadre du droit aux vacances et aux loisirs, **Monsieur le Maire** explique que près de 140 enfants ont pu partir durant les vacances de la Toussaint, et ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de ces séjours, en particulier à Villers-sur-Loir. Il laissera Monsieur Mehdi MESSAI s'exprimer à ce sujet. **Monsieur le Maire** sait que de nombreux jeunes présents en séance du Conseil municipal ont dû fréquenter le château de Villiers-sur-Loir. Il rappelle que ces séjours sont totalement financés par la ville et soutenus par l'État, la ville de Stains bénéficiant d'un cofinancement.

S'agissant du domaine de la culture et de l'accès à la culture de qualité pour toutes et tous, **Monsieur le Maire** annonce l'ouverture du festival Classiqu'à Stains dans quelques jours, pour la 16^e ou 17^e édition. Ce dernier est organisé en partenariat avec l'Orchestre symphonique Divertimento, dont la cheffe d'orchestre est en résidence à Stains, et est également professeure à Stains, Zahia ZIOUANI qu'il ne présente plus. **Monsieur le Maire** sait qu'elle est déjà intervenue à plusieurs reprises au lycée Maurice Utrillo, grande cheffe d'orchestre reconnue mondialement. Une avant-première de son film sera d'ailleurs organisée à Stains le

Ville de Stains

11 janvier 2023, film déjà inscrit dans différents festivals puisque la société de production a la priorité pour en organiser la diffusion en festival.

En outre, l'ensemble Al Kamandjâti sera accueilli le 22 novembre prochain. Il s'agit d'un ensemble de musique palestinien constitué de musiciens français et palestiniens. Ce groupe est en résidence artistique à Stains. Le responsable du groupe, Ramzi ABUREDWAN, très grand musicien également très connu, sera présent le 22 novembre.

Dans le domaine de l'épanouissement citoyen, la semaine de la jeunesse qui s'est déroulée quelques jours auparavant a été très riche et dynamique. Divers événements ont été organisés à cette occasion : des concerts, des moments d'échanges et de débats, des présentations de spectacles réalisées pour une grande partie par des Stanois. Cette semaine de la jeunesse a réuni un peu plus de 1 500 jeunes. Il a pu être possible d'intégrer la mise en place du contrat local étudiant ainsi que la cérémonie des bacheliers et **Monsieur le Maire** compte sur les lycéennes et les lycéens présents en séance : tous et toutes auront leur baccalauréat. Ils auront, de fait, l'occasion de participer à cette cérémonie.

Monsieur le Maire est certain que l'élu en charge de la jeunesse, M. Abdelkarim ZEGGAR, a savouré ces moments de citoyenneté, d'échanges et de rencontres avec les jeunes.

Par ailleurs, concernant le droit à l'emploi, la formation, et l'insertion, un événement majeur s'est tenu la semaine précédente avec la présentation de la bourse au permis de conduire, coup de pouce pour permettre à des jeunes, et à des moins jeunes, inscrits dans un parcours d'insertion de bénéficier de l'aide au permis. La tournée du bus de l'initiative autour des questions de l'emploi et de l'insertion s'est également déroulée au Clos Saint-Lazare. Ce bus a fait le tour de tous les quartiers depuis plusieurs semaines. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de proximité, au plus près du terrain et des demandeurs d'emploi, et présente d'importantes opportunités en matière d'emploi, à la fois des emplois d'entreprises évoluant au sein de la ville de Stains, mais aussi des entreprises du territoire de Plaine Commune. **Monsieur le Maire** annonce deux rendez-vous majeurs à venir le 22 novembre et le 24 novembre 2022. De nombreux Stanois et de nombreuses Stanoises suivent directement l'équipe municipale dans la ville de Stains. **Monsieur le maire** remercie et salue l'équipe en question au nom du Conseil municipal. Un de ces deux événements relevant des domaines de l'emploi et de l'insertion sera tourné vers la prochaine Coupe du monde qui aura lieu en 2023, événement important pour lequel la ville est totalement engagée.

Par ailleurs, en matière d'emplois et d'économie au sein de la ville, **Monsieur le Maire** fait part de la grande fierté de l'équipe municipale d'avoir inauguré la semaine passée le premier projet de métropole « Inventons la métropole ». C'est dans cette optique que le projet Campus Urban Valley intègre à la fois la fondation de TotalEnergies, l'Industreet, le centre de recherche Engie, bien d'autres entreprises, des commerces ainsi qu'un restaurant. **Monsieur le Maire** annonce qu'une résidence en direction des jeunes apprentis sera livrée dans quelques mois. Ce projet fort rayonne au-delà du territoire. Il tient à dire son grand plaisir d'avoir reçu le président de la métropole, Patrick OLLIER qui a apporté un grand soutien au projet.

En outre, **Monsieur le Maire** fait part de l'action et du combat menés en direction du transport, les transports collectifs, les transports publics. L'ensemble des collectivités et des villes seront, en effet, amenées à déposer un certain nombre de demandes, de revendications, de doléances en matière de transport dans le cadre du schéma directeur de la région Île-de-France. Ce schéma majeur préparera des arbitrages politiques et financiers dans le cadre du contrat de plan État-Région. Ces instances sont essentielles pour la ville et permettront d'obtenir des transports de qualité à Stains. Des transports sont certes déjà existants à Stains, mais **Monsieur le Maire** ambitionne d'en observer davantage. Un travail est donc mené à ce

Ville de Stains

propos à l'échelle de Plaine Commune. Il cite Monsieur Mathieu DEFREL en charge de la question des transports à Plaine Commune. Ces projets témoignent de l'ambition portée à Stains tournée vers l'intérêt des habitants et des habitantes, tout particulièrement afin de préparer l'avenir des jeunes de Stains.

Monsieur le Maire remercie, enfin, toutes celles et tous ceux qui ont apportés leur soutien à la suite d'épreuves difficiles que l'équipe municipale a vécues ces dernières semaines, avec des attaques et des menaces de mort. **Monsieur le Maire** évoque l'intrusion d'un groupuscule royaliste d'extrême droite Action Française à Stains qui fut très violente. Il assure que des plaintes ont été déposées avec les conseillers et les avocats. **Monsieur le Maire** et l'ensemble de l'équipe municipale ont été très touchés par les soutiens qu'ils ont pu recevoir de la part de citoyennes, de citoyens, mais aussi de la part d'élus de toutes sensibilités politiques. Ce type de situation aurait pu survenir à d'autres endroits en effet, l'équipe municipale aurait à son tour été totalement solidaire face à ces agissements et comportements violents dangereux.

Avant de reprendre l'ordre du jour, **Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Mehdi MESSAI.

Monsieur Mehdi MESSAI confirme que la municipalité de la ville de Stains porte une ambition très forte sur la question du droit aux vacances pour tous que l'équipe municipale tente de rendre effective à chaque période de vacances scolaires. Depuis l'année 2020, plusieurs jeunes et enfants sont partis en séjour grâce à la municipalité et au dispositif des vacances apprenantes qui permet ces sorties, avec des enseignants ainsi que des animateurs en vue d'avoir un soutien scolaire et d'assister à des activités l'après-midi et en fin d'après-midi incluant un côté ludique et pédagogique des vacances. Dans cette optique, depuis 2020, environ 2 500 départs ont pu être organisés, complètement pris en charge par la municipalité de Stains grâce au cofinancement de l'État et à l'action nationale avec le label des vacances apprenantes.

Monsieur Mehdi MESSAI énonce à nouveau le nombre de 140 enfants qui ont pu bénéficier de ce dispositif pendant les vacances de la Toussaint : 70 enfants sont partis la première semaine et 70 autres la deuxième semaine au château de Villiers-sur-Loir. Il rappelle que ce domaine appartient à la municipalité de Stains. Il est donc fréquent que des enfants s'y rendent, ou des associations, mais également des seniors afin de profiter de ce lieu permettant à chacun de se dépayser.

Monsieur Mehdi MESSAI s'est rendu sur place pendant les vacances de la Toussaint et a pu assister à l'organisation de ces séjours en compagnie du directeur, des adjoints, des agents techniques amenés à accompagner les enfants et l'équipe d'animation pendant ces séjours. Il évoque l'organisation de spectacles en lien avec le cirque, des activités ludiques à travers la nature, des animations programmées par les animatrices et les animateurs, ce qui traduit l'ambition forte de la municipalité sur la question du droit aux vacances. Il rappelle que peu de personnes à Stains ont la possibilité de s'offrir des vacances, notamment pour les enfants. Avec le concours de l'État, **Monsieur Mehdi MESSAI** explique que la municipalité s'efforce d'envoyer des enfants dans ces centres de vacances en vue de changer d'air, de se dépayser. Il espère que cet engagement se poursuivra lors des prochaines vacances d'hiver, d'avril et d'été.

La municipalité, les équipes de la ville et l'administration sont pleinement mobilisées pour que le droit aux vacances soit un droit effectif pouvant être à destination de l'ensemble des Stanois et des Stanoises, quels que soient leur âge, leurs conditions sociales ou économiques. Ce projet tient fortement à cœur de l'équipe municipale qui se battra jusqu'au bout pour que les Stanois puissent bénéficier de vacances.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Mehdi MESSAI de ces précisions.

Affaire n° 1.6 - Convention de partenariat pour le projet de préfiguration de dispositifs d'achats citoyens sur Plaine Commune

Rapporteur : M. Abdelhak ALI KHODJA

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Abdelhak ALI KHODJA

Monsieur Abdelhak ALI KHODJA rappelle que la transition écologique est une priorité à Stains. Une politique ambitieuse et volontariste y est donc menée comme de nombreux projets menés peuvent en témoigner, tels que la rénovation des jardins familiaux, le soutien à l'implantation et au développement de la Ferme des possibles au Bois Moussay et la ZAC des Tartres.

Il souligne le soutien et l'accompagnement de structures de l'ESS telles qu'Andine, Re-belles et Initiatives Solidaires. La question de l'alimentation durable est également un pilier de la politique environnementale de la ville. Le choix a, ainsi, été fait d'investir dans la boucle alimentaire locale, projet inscrit dans le Programme d'Investissement d'Avenir, le PIA, ville durable et solidaire qui accompagne la rénovation urbaine de deux quartiers de Stains. La boucle alimentaire locale vise à soutenir et à mettre en réseau les acteurs locaux de l'agroalimentaire et à susciter la participation des habitants afin de constituer une offre alimentaire locale à coût maîtrisé pour tous et toutes.

Dans le cadre de ce projet porté par Plaine Commune, et pour lequel l'équipe municipale a fait le choix de répondre favorablement, trois groupes d'achats, Vrac, en partenariat avec l'association Appui sont prévus sur le territoire. Les villes concernées sont Stains, Saint-Denis et Aubervilliers. Ce projet est à la fois financé par les villes participantes à hauteur de 5 000 euros par ville et par certains bailleurs sociaux. Il s'agit de la première action concrète qui se développe sur le territoire de Plaine Commune dans le cadre du PAT, ou le plan alimentaire territorial. C'est donc une véritable fierté pour la ville d'y participer.

En conclusion, le Conseil municipal est appelé à :

- approuver ladite convention ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ;
- dire que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Abdelhak ALI KHODJA et demande si les élus souhaitent formuler des remarques. En l'absence de remarques, **Monsieur le Maire** propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention, ci-annexée, de partenariat pour le projet de préfiguration de dispositifs d'achats citoyens sur Plaine Commune.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 1.7 - Cession par la ville de Stains de la parcelle cadastrée section T61, sise 201 boulevard Maxime-Gorki à la SNC LNC BORÉALE, au promoteur CFH ou l'une de leurs filiales majoritaires

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire précise que le boulevard est situé à l'entrée de ville, une partie encore dégradée actuellement qui s'étend jusqu'à la copropriété Gorki. Ces parcelles vont se transformer, trois phases seront nécessaires à cette fin, et seront vendues au promoteur SNC LNC, Les nouveaux constructeurs Boréale avec qui la ville de Stains a déjà travaillé lors d'autres projets.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet date de 2010, voire avant. Il a toujours été compliqué d'obtenir l'acquisition des parcelles des deux principaux propriétaires. Il souligne un très beau projet d'immobilier d'accession à la propriété.

Monsieur le Maire ajoute que d'autres projets dans la ville permettent de mixer logement social et logement en accession. Le choix a été fait de s'orienter vers un projet en totale accession à la propriété avec des coûts de sortie très intéressants qui permettront de donner la priorité aux Stanois.

Il énonce les parcelles concernées : T41, T59, T60 et T 40. L'emprise est donc importante, les parcelles se situent en face du centre Afpa ou de Gifi. Si les Stanois et les Stanoises sont habitués à ces parties un peu dégradées, **Monsieur le Maire** assure qu'un bel immeuble se dressera dans plusieurs mois sur sa façade urbaine, là où tous se battent pour obtenir le TCSP, un transport sur un site propre ou les bus pourront circuler librement sans que des voitures passent, sur le boulevard Maxime-Gorki, afin de rejoindre la future gare du Grand Paris Express en construction au carrefour des Six-Routes à La Courneuve. **Monsieur le Maire** n'est toutefois pas en mesure de fournir de dates précises.

Ces opérations permettront une entrée en recette de 221 000 euros à la ville pour la vente de ces terrains. Au-delà de ces recettes, il souligne l'intérêt du projet d'entrée de ville. **Monsieur le Maire** rappelle que la ville avait refusé l'implantation de commerces à cet emplacement. Un magasin Gifi a déjà été édifié ainsi qu'un centre commercial Carrefour. Une grande surface voulait s'installer il y a quelque temps, mais tout projet de nature commerciale avait été refusé. De surcroît, les copropriétés quelque peu dégradées qui font l'objet d'un programme d'amélioration pourront ainsi être prolongées. De ce fait, les copropriétaires seront incités à rénover totalement les bâtiments qui s'étendent jusqu'au carrefour du Globe.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jeannine LE BRAS.

Mme Jeannine LE BRAS souhaite savoir ce qu'il adviendra de l'immeuble avec du carrelage violacé qui se situe en entrée de ville. Elle est arrivée en 1980 et s'était renseignée au cadastre à l'époque, car l'entrée de ville de Stains n'était pas accueillante. Elle s'était également rapprochée du tribunal administratif. Il lui avait été indiqué à l'époque que l'immeuble avait été construit sans permis et que le propriétaire était décédé. Elle ignore de plus si ses héritiers sont encore en vie.

Monsieur le Maire répond que cette emprise fait partie des parcelles qui seront progressivement achetées et qui feront l'objet d'une requalification. Le projet ira jusqu'à la copropriété Gorki 1, Gorki 2, Gorki 3. Il assure que l'objectif est bien de traiter toute cette partie. Aucune modification ne sera toutefois apportée au parc départemental, ce qui au demeurant ne serait pas envisageable. La large façade urbaine sera donc traitée.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien MUGERIN.

Ville de Stains

Monsieur Julien MUGERIN salue les participants et les participantes du Conseil municipal. Il indique s'être toujours opposé à tout projet de construction à cet endroit. Pendant les différentes campagnes, il souligne que des sujets autour de la place de l'environnement ou sur la place des espaces verts ont été abordés. Il se souvient que Monsieur le Maire était plutôt en faveur d'une défense du parc de La Courneuve. La sensibilité politique de Monsieur Julien MUGERIN souhaitait cependant la présence de la nature en ville près des habitants. Il pense que d'autres enjeux sont possibles en entrée de ville, qu'une destination autre que celle de la construction et du recours à des promoteurs immobiliers est possible.

Monsieur Julien MUGERIN et son groupe politique ont rencontré les habitants de ce quartier à plusieurs reprises, notamment ceux qui se trouvent sur les parcelles contigües. Certains pavillons verront se construire en pignon de leur parcelle un immeuble de cinq étages. La valeur de leur bien va, de fait, se dégrader, ce qui n'est pas admissible aux dires de **Monsieur Julien MUGERIN**. Une autre destination doit être trouvée selon lui. Il a toujours défendu l'aménagement d'un espace vert avec des jeux pour les enfants. De nombreuses personnes habitent dans les environs avec peu d'aires de jeux à proximité immédiate, il le rappelle. Il préférerait cette vision d'avenir plutôt que celle en proie aux promoteurs immobiliers, même s'il entend l'argument de la rentrée d'argent évoquée par Monsieur le Maire, ce qui est important à l'heure actuelle et même si cette question ne peut pas être ôtée des esprits. Malgré tout, il pense que cet objectif d'espaces verts de proximité immédiate pour l'ensemble des habitants doit être gardé à l'esprit, et entend défendre la valeur des biens des habitants qui vivent dans ces environs.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Julien MUGERIN et précise qu'un habitant s'était manifesté en particulier, et non plusieurs, avec qui l'équipe municipale a eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises. Il assure que la valeur des biens augmentera forcément, l'immeuble apportera en effet une qualité importante au quartier. Il rappelle, du reste, qu'installer une aire de jeux à proximité d'une route départementale n'est pas une situation idéale, et est plutôt dangereux, **Monsieur le Maire** n'y mettrait pas ses enfants. Il précise, enfin, que la ville est pensée d'une manière un peu plus générale. Dans de nombreux endroits de la ville, fort heureusement, l'équipe municipale a à la fois conforté et développé des espaces verts de manière importante. Il pense à la requalification des jardins familiaux et autres.

Si une extension du parc départemental avait pu être imaginée, le département n'est pas contre sur le principe, mais ne la financera pas. Des millions d'euros seraient donc à la charge de la ville qui s'est déjà battue pour l'extension du parc départemental sur la partie des Trois-Rivières. Il est plus simple et plus pratique d'avoir un immeuble d'habitation qui ne viendra pas cacher les pavillons dans cette façade urbaine, puisque dans le cahier des charges, des critères ont été imposés aux promoteurs pour éviter d'avoir des vis-à-vis et pour avoir toute l'intimité requise lorsque l'on se trouve dans son jardin. Ce projet sera très beau aux dires de **Monsieur le Maire** qui souligne que des espaces verts y seront intégrés et donneront une autre allure que l'actuelle configuration d'entrée de ville qui ne renvoie pas forcément une belle image.

Par ailleurs, s'il a évoqué une recette, cet argument n'est pas le principal qui est bien la requalification de cette entrée de ville. Il insiste, de plus, sur l'antériorité du projet, au début des années deux mille alors qu'il était déjà question de muter cette entrée de ville.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mathieu DEFREL.

Monsieur Mathieu DEFREL évoque un chantier non négligeable s'agissant de l'amélioration du cadre de vie dans le secteur. Un travail est ardemment mené à cette fin avec le conseil départemental : l'apaisement et la requalification de la RD 901, dont les premiers coups de pioche ont été réalisés au niveau de la bretelle d'autoroute jusqu'au futur hub de transport des Six-Routes, tronçon intégré dans le cadre de l'arrivée du bassin d'entraînement de waterpolo de Marville. Le travail mené avec le département et Plaine Commune vise, toutefois, à faire en

Ville de Stains

sorte que cet aménagement puisse se prolonger jusqu'au Globe, notamment dans le cadre de la préfiguration du TCSP dont Monsieur le Maire a fait écho dans ses propos liminaires. Il convient que le quartier sera en mouvement et sera marqué par l'amélioration des espaces publics, par l'accessibilité au parc Georges Valbon notamment par des modes actifs, forte ambition partagée avec les différents partenaires. Dans les années à venir, ce secteur ne pourra que se bonifier à son sens.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien MUGERIN.

Monsieur Julien MUGERIN entend l'ensemble des arguments énoncés. Il considère les propos de Monsieur le Maire comme drôles lorsque ce dernier affirme qu'en bord de boulevard, installer des jeux pourrait être dangereux pour les enfants et qu'ils n'y mettraient pas les siens. Dans ces conditions, il pense que Monsieur le Maire ne mettrait pas non plus ses enfants dans la moitié des parcs parisiens. N'importe quel parc se trouve souvent proche d'axes très passants. Il cite les Tuileries et pense à d'autres exemples présentant une telle configuration récurrente. Il pense qu'un espace vert peut être aménagé d'une manière permettant la sécurisation et installant des clôtures.

D'autre part, **Monsieur Julien MUGERIN** n'est pas persuadé que la valeur des biens augmentera. Il estime que parmi les personnes autour de la table qui sont propriétaires de pavillons, aucune n'acceptera qu'un immeuble de cinq étages se construise à côté de son pavillon. Une telle construction impliquera de l'ombre, un énorme pignon d'immeuble, même si aucun vis-à-vis n'est observé, et il entend également cet argument. Un énorme mur se trouverait cependant devant le jardin. Le vote de son groupe politique restera contre ce projet même si les arguments de Monsieur le Maire sont entendus.

Monsieur le Maire le remercie et propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**, et **4 voix contre** (Mme Marie-Claude GOUREAU, M. David CHEMMI (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sébastien CLÉMENT)

ARTICLE UN : APPROUVE la cession au bénéfice de la SNC LNC Boréale, du promoteur CFH ou de l'une de leurs filiales relatives à la parcelle cadastrée section T numéro 61 de 316 m², sise boulevard Maxime-Gorki à Stains, exclusion faite de l'emprise de l'emplacement réservé en vue de l'élargissement de l'avenue Maxime Gorki, au prix de 221 200,00 euros HT, en vue de la construction sur cet îlot intégrant un programme de 3 000 m² de surface de plancher.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer et intervenir au nom de la commune à tous les actes entérinant cette décision, et notamment la promesse de vente, les actes notariés correspondants, ainsi que toutes pièces qui en seraient le préalable et la conséquence.

ARTICLE TROIS : DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 2.1 - Convention attributive de subvention au titre de la programmation 2022 de la dotation politique de la ville (DPV)

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire annonce un montant de subvention de 288 000 euros pour le projet de réhabilitation du groupe scolaire Elsa-Triolet/le Globe dans sa deuxième phase. Il s'agit d'un cofinancement, la municipalité participant à hauteur d'un peu plus de 60 %. L'enveloppe

Ville de Stains

globale s'élève à près de 780 000 euros. Ce projet est très attendu par la communauté éducative.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mathieu DEFREL.

Monsieur Mathieu DEFREL précise que cette bonne nouvelle vient conforter le plan d'amélioration de la qualité des écoles sur les prochaines années fixé par l'équipe municipale. Ce thème a beaucoup été évoqué, en particulier lors de la préparation budgétaire et de la présentation du plan pluriannuel d'investissement. L'investissement dans les écoles représente une part majeure de l'investissement de la collectivité puisque sur les trois ans à venir, presque 8 millions d'euros seront investis pour l'amélioration des écoles. Le fait d'aller chercher des subventions, des DPV et toute autre subvention qui serait accessible par la collectivité est un moyen permettant d'accélérer cette ambition, d'améliorer l'existant et dans le même temps de penser à la transition énergétique et écologique des bâtiments scolaires. **Monsieur Mathieu DEFREL** pense au SIPPAREC que l'équipe municipale rencontrera prochainement. Des enveloppes sur la transformation énergétique des bâtiments seront à aller chercher en vue de les rendre moins énergivores. La crise énergétique rend ce projet encore plus concret et nécessaire.

Monsieur Mathieu DEFREL tient à saluer le travail et les services qui montent les dossiers chaque année, qui vont chercher les subventions et sont à l'exécution, à la réalisation et au suivi des travaux.

En l'absence d'observations, **Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

ARTICLE UN : ADOPTE le projet soumis à subvention tel que présenté dans le rapport ci-annexé.

ARTICLE DEUX : APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

Intitulé du projet	Montant total du projet (HT)	Montant de la subvention accordée	Taux de subvention
Réhabilitation du groupe scolaire Elsa-Triolet/Le Globe - 2 ^e phase	777 483,33 €	288 000 €	37,04 %

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention attributive de subvention, ci-annexée, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 2.2 - Marché public d'entretien des espaces verts de la commune de Stains

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire annonce la reconduction du marché public d'entretien des espaces verts. Un avis d'appel d'offres a été publié au bulletin officiel des annonces de marchés publics et Journal officiel de l'Union Européenne le 2 juin 2022. Deux lots sont concernés : le lot n° 1 qui concerne l'entretien régulier d'espaces verts et le lot n° 2 qui concerne les prestations

Ville de Stains

ponctuelles d'entretien d'espaces verts. Ces deux lots sont intimement liés. La municipalité a fait le choix de destiner le marché public à une structure d'insertion d'économie sociale et solidaire. Celle qui a répondu une nouvelle fois est la Régie de quartier de Stains, Les Rayons, qui compte un peu plus de 90 salariés qui sont Stanois à 99 % s'agissant d'une des conditions. La reconduction du marché permettra de créer d'autres emplois au sein de la ville. Le travail est mené de manière très étroite avec les services de Plaine Commune qui œuvrent sur l'embellissement des espaces verts et le fleurissement. Ce travail complémentaire est mené par cette structure avec qui la ville travaille depuis longtemps. La régie de quartier est située au Clos Saint-Lazare, dans l'ancien bâtiment administratif du collègue Maurice Thorez.

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Mathieu DEFREL**.

Monsieur Mathieu DEFREL profite de cette occasion pour saluer le travail des équipes espaces verts d'une façon générale, la régie de quartier et Plaine Commune dont le travail conjoint a permis de conserver la troisième fleur « villes et villages fleuris ». La ville de Stains était repassée en jury cet été et a obtenu la confirmation il y a deux semaines de la conservation de la troisième fleur. Le travail mené au quotidien par les agents sur le terrain pour travailler la question du fleurissement, la gestion différenciée des espaces verts ainsi que le verdissement de la ville, puisqu'un certain nombre de lieux ont été déminéralisés à Stains, ont permis de conserver cette troisième fleur. Ce marché vient renforcer et saluer ces actions et participera au travail qui sera mené dans les années à venir pour faire en sorte que la question de la nature en ville soit prioritaire pour Stains.

Monsieur le Maire remercie **Monsieur Mathieu DEFREL** de ces précisions et met en avant la fierté de conserver la troisième fleur. La ville tentera de se battre pour en obtenir une quatrième. Stains figure dans le bon palmarès des villes de Seine-Saint-Denis. **Monsieur le Maire** remercie l'ensemble des partenaires qui accompagne la ville dans cet effort important, en particulier la région Île-de-France qui fait partie du jury et qui a aussi opté pour que la ville conserve sa troisième fleur.

En l'absence de remarques, **Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

ARTICLE UN : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché public relatif à l'entretien des espaces verts de la commune de Stains, attribué à l'association LES RAYONS RÉGIE DE QUARTIER DE STAINS pour les lots 1 et 2, sise, 45, rue George Sand 93240 Stains, ainsi que tout acte y afférant, et à prendre toutes les dispositions nécessaires à leur exécution.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 2.3 - Décision modificative n° 1 du lot n° 2 du marché public relatif aux travaux de construction d'une extension au centre administratif Maurice-Thorez sis 49, av. George Sand

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire annonce que ce centre portera désormais le nom de « Louis Pierna », l'ancien maire et député de Stains. Il invite les enseignantes à venir visiter ce nouveau centre administratif flambant neuf qui est très beau.

Il s'agit d'autoriser **Monsieur le Maire** à signer cet avenant avec la société SPAL ainsi que tout acte y afférant. Le chantier est quasiment arrivé à son terme. Cette décision modificative permettra de boucler la partie du financement et des travaux de construction.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien MUGERIN.

Monsieur Julien MUGERIN explique que pour être cohérent par rapport à l'ensemble des votes que son groupe politique a porté à ce sujet, ce dernier s'abstiendra.

Monsieur le Maire comprend qu'il n'est pas pour un centre administratif, il l'invite toutefois à visiter ce magnifique centre.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**, et **4 abstentions** (Mme Marie-Claude GOUREAU, M. David CHEMMI (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sébastien CLÉMENT)

ARTICLE UN : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la décision modificative n° 1, ci-annexée, relative au lot n° 2 du marché public de construction d'une extension au centre administratif Maurice-Thorez, sis 49, avenue George Sand à Stains, attribué à la société SPAL, ainsi que tout acte y afférant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à leur exécution.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 3.1 - Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des Stanois -3° répartition 2022

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Zaiha NEDJAR.

Madame Zaiha NEDJAR aborde la dernière répartition des subventions pour l'exercice 2022 pour laquelle les critères d'attribution restent inchangés et figurent dans le rapport. Il s'agit de l'implication dans la vie locale, l'impact des actions au sein des quartiers et en lien avec la vie sociale des habitations, la nature et le dimensionnement des projets, le rayonnement sur la ville et leur inscription dans le tissu de partenariat local.

Elle rappelle que l'enveloppe globale est à hauteur de 71 000 euros répartis de la façon suivante :

- 52 000 euros pour les subventions de fonctionnement ;
- 14 000 euros pour les subventions sur projet ;
- 5 000 euros pour les subventions exceptionnelles.

Deux premières répartitions avaient déjà été votées au sein de l'instance : celle du 19 mai et celle du 6 octobre pour un montant de 49 000 euros de l'enveloppe. Pour ce qui concerne la dernière répartition, le reliquat est à hauteur de 22 000 euros. Elle souligne que 18 associations ont déposé un dossier de demande de subvention, dont 14 800 euros pour des subventions dédiées au fonctionnement et 7 200 euros pour des subventions sur projet. Sur les 18 associations qui ont déposés un dossier, 11 950 euros sont à destination des subventions de fonctionnement et 7 200 euros de subventions sur projet.

Ville de Stains

Le montant de la troisième répartition est à hauteur de 19 150 euros. Il est demandé d'approuver le dernier train de subvention et de dire que les dépenses en résultant sont inscrites au budget. Madame Zaiha NEDJAR ajoute que les documents d'aide à la décision figurent en annexes ainsi que la liste des 18 associations ayant demandé une subvention.

Monsieur le Maire remercie Madame Zaiha NEDJAR et propose de passer au vote en l'absence d'observations. Cette contribution est importante pour Monsieur le Maire afin de faire vivre la vie associative à Stains.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**, et **4 abstentions** (Mme Marie-Claude GOUREAU, M. David CHEMMI (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sébastien CLÉMENT)

ARTICLE UN : APPROUVE le versement d'une subvention aux associations au titre de l'année 2022 selon la liste ci-annexée.

ARTICLE DEUX : DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier au titre de l'année N-1 et sur présentation des perspectives d'actions 2022.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 4.1 - Convention natation pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés par une structure partenaire entre la commune de Stains et le directeur académique des services de l'éducation nationale

Rapporteur : M. Fodié SIDIBE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fodié SIDIBE.

Monsieur Fodié SIDIBE précise que l'éducation physique et sportive se déroule dans les bâtiments de la municipalité mis à disposition et notamment au sein de la piscine municipale René Rousseau pour la natation scolaire. La municipalité souhaite mettre à disposition des écoles son personnel formé dans le cadre des séances d'EPS, et notamment, de natation au regard des priorités nationales que constituent le savoir nager et la lutte contre les noyades au bénéfice des enfants stanois.

La présente convention entre la commune et l'éducation nationale a pour objectif de définir le cadre de fonctionnement ainsi que le rôle et la responsabilité de l'ensemble des intervenants. La convention rappelle également les conditions réglementaires de l'activité natation dans le cadre scolaire au regard des dernières circulaires du ministère de l'Éducation nationale de mars 2022, tout comme les objectifs et les moyens pour y parvenir. La ville de Stains est fière d'être l'une des rares villes ne souffrant pas de carence de maîtres-nageurs. Elle a su intervenir largement au bénéfice d'une équipe complète, ce qui permet d'offrir gratuitement les outils pour apprendre à nager aux Stanois. C'est une mobilisation complémentaire de la municipalité pour réduire cette inégalité. Tout le monde peut apprendre à nager à Stains, quel que soit le niveau de ressources familiales.

En conclusion, le Conseil municipal est appelé à approuver la convention de natation pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés par une structure partenaire ~~ci-annexée~~ entre la commune de Stains et le directeur académique des services de l'éducation nationale. La convention figure en annexe.

Ville de Stains

Monsieur le Maire confirme que ce rapport est important. Comme Monsieur Fodié SIDIBE a pu le préciser, la municipalité étant dotée d'une petite piscine, qui au demeurant suffit amplement aux besoins des scolaires, des clubs sportifs et des habitants, et ce, depuis très longtemps, le taux d'enfants entrant en sixième sachant nager est élevé. Le taux d'apprentissage à la nage à l'échelle du département est faible cependant ; les jeunes ne savent pas nager en entrant en sixième. Stains fait donc partie des villes qui corrigent ce chiffre inquiétant. L'équipe municipale espère que l'héritage des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques 2024 avec la piscine d'entraînement de waterpolo à Marville à deux pas de Stains et d'autres piscines permettront d'accélérer la pratique de la nage pour les enfants.

Monsieur le Maire est sûr qu'une part importante des lycéens présents au Conseil savent nager. Il ajoute que certains membres du Conseil municipal ne savent pas nager.

Il remercie, enfin, le travail de l'équipe des sports. En l'absence de remarques, **Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention « Natation pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés par une structure partenaire », ci-annexée, entre la commune de Stains et le directeur académique des services de l'éducation nationale.

ARTICLE DEUX : **APPROUVE** la mise à disposition du personnel maître-nageur-sauveteur.

ARTICLE TROIS : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

Affaire n° 4.2 - Convention de partenariat entre l'association OKWA et la commune de Stains relative à la formation agricole des coopératives de Mengueme

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire déclare que la ville de Stains est fière d'être en coopération avec un groupement de 16 villages situés au Cameroun à Mengueme. Il a eu l'occasion de s'y rendre il y a longtemps et espère pouvoir y retourner avec quelques élus. Un travail est mené en parallèle sur des échanges entre jeunes Stanois qui pourront se rendre sur place. Il confie que cet endroit magnifique s'étend sur des kilomètres. Ces 16 villages sont ainsi disséminés dans une région importante. Dans le cadre de la coopération décentralisée, la ville a le plaisir de travailler avec cette association qui a été recommandée par la ville de Mengueme afin de travailler autour du sujet de l'agriculture, la lutte contre l'alimentation et la croissance de l'alimentation parfois de manière totalement déraisonnée, la lutte contre la précarité. Il met en relief un projet très ambitieux en direction des femmes notamment, avec l'idée de former des habitants de Mengueme sur place à un certain nombre de pratiques liées à l'environnement, à l'alimentation ou au patrimoine.

Monsieur le Maire a eu l'honneur et la fierté d'avoir reçu le Maire de Mengueme l'après-midi même, ce dernier se trouvait alors à Paris et a été informé du passage d'un vœu au Conseil municipal. Malheureusement, il ne pouvait pas rester à Stains. Les villes sont jumelées depuis 2000, ce qui fera 23 ans en 2023. Il s'agit là d'une coopération importante. Des travaux ont été menés autour de la santé avec eux, la réalisation d'un centre de santé sur place a en partie été financée par la ville de Stains. Un travail sur l'assainissement et la réalisation de voiries a de même été engagé en lien avec les services du Cameroun. Plus récemment, la réalisation d'une bibliothèque a été étudiée. Le Maire de Mengueme a informé **Monsieur le Maire** de la finalisation de la construction d'une bibliothèque dans un des villages de Mengueme. La ville de

Ville de Stains

Stains a sollicité une association de Stains, le chemin du livre, association qui travaille sur l'accès à la culture et à la lecture qui travaillera en lien avec Mengueme. Des centaines de livres seront envoyés au Cameroun à cette occasion. **Monsieur le Maire** lance un appel aux lycéens afin de recueillir des ouvrages inutilisés au lycée. Plusieurs livres y seront acheminés pour alimenter la bibliothèque. La coopération vise ainsi à travailler localement à l'entraide et à la solidarité, mais aussi à travailler avec d'autres partenaires.

Mengueme est un des partenaires de la coopération décentralisée, **Monsieur le Maire** annonce que Stains compte sept partenaires :

- une coopération avec le Cameroun ;
- une coopération avec le Maroc Figuig
- une coopération avec l'Italie Luco dei Marsi ;
- une coopération avec l'Allemagne, Saalfeld ;
- une coopération avec l'Angleterre Cheshunt ;
- une coopération avec la Palestine dans les territoires occupés Al Amari ;
- une coopération avec une association à Oran.

La ville prend beaucoup de plaisir à travailler avec ces partenaires avec lesquels des échanges de jeunes et d'enfants sont organisés, des échanges sportifs, des formations, de la culture. Il est proposé d'approuver la convention pour retravailler avec cette association en lien avec Mengueme.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien MUGERIN.

Monsieur Julien MUGERIN tient à fournir une explication de vote au risque de détériorer l'ambiance et tient à rappeler la loi : les villes ne peuvent dépenser de l'argent que pour un intérêt local et donc pour l'intérêt des Stanois. Le groupe politique de Monsieur Julien MUGERIN ne prendra donc pas part au vote. Selon lui, cette délibération est entachée d'illégalités.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur Julien MUGERIN que depuis plus de 20 ans, les collectivités ont le droit de s'engager dans des projets de coopération décentralisés. La loi autorise précisément cet engagement. Il arrive que de telles actions ne nécessitent pas forcément des moyens financiers, mais simplement un accompagnement avec des associations ou des collectifs.

Faire participer des enfants ou des jeunes à des échanges relève également selon **Monsieur le Maire** d'un intérêt local, tout comme le lycée peut le faire parfois avec des partenaires anglais ou allemands.

Monsieur le Maire propose de passer au vote. Il remarque que l'opposition ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**, et **4 non-participations au vote** (Mme Marie-Claude GOUREAU, M. David CHEMMI (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sébastien CLÉMENT)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention de partenariat entre la commune de Stains et l'association OKWA, ci-annexée, relative à la formation agricole pour les coopératives de Mengueme.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

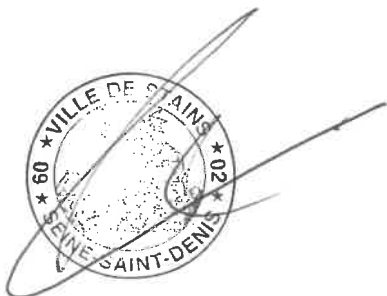
ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Ville de Stains

** *** **

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt heures et treize minutes

Le secrétaire de séance
Abdelkarim ZEGGAR



Monsieur le Maire
Azzédine TAÏBI



